



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.156/2  
1er juin 1999

FRANÇAIS

---

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Cinquième réunion de la Commission méditerranéenne  
du développement durable (CMDD)

Rome, 1-3 juillet 1999

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. À leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, 18-21 novembre 1997), les Parties contractantes ont accepté l'offre de la Ville de Rome d'accueillir la cinquième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). Cette offre a été confirmée à la quatrième réunion de la CMDD (Monaco, 20-22 octobre 1998).
2. En coopération avec la "Comune di Roma", la cinquième réunion de la CMDD se tiendra à l'Hôtel de Ville (Campidoglio), du 1er au 3 juillet 1999.

### Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte par S.E. Mme Faisa Kefi, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Tunisie, Président du Comité directeur de la CMDD, et par M. Francesco Rutelli, Maire de Rome.

### Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Comité directeur

4. Aux termes du règlement intérieur adopté pour la CMDD, la Commission élit, à l'ouverture de chaque réunion, un Comité directeur qui se compose d'un Président, de cinq Vice-présidents et d'un Rapporteur, sur la base d'une répartition géographique équitable et parmi les divers groupes.

### Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. L'ordre du jour provisoire, établi par le Secrétariat et remanié par le Comité directeur, a été distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.156/1. La réunion modifiera s'il y a lieu et adoptera l'ordre du jour annoté dans le présent document. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré pour toutes les séances plénières.
6. En vue d'aider les groupes de travail concernés ("indicateurs", "tourisme" et "Information") à finaliser leurs propositions et recommandations, des comités de rédaction/mise au point seront constitués et siégeront en dehors des séances plénières. Si nécessaire, ces comités pourront aussi siéger parallèlement à certaines séances plénières. Compte tenu des locaux disponibles, il serait difficile de tenir plus de deux réunions au même moment (dans la salle de plénière et dans une autre salle de réunion).

### Point 4 de la réunion: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités

7. Le Secrétariat présentera le rapport, figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG. 156/3, sur l'état d'avancement des activités de la Commission depuis sa quatrième réunion, avec les propositions se rapportant à divers points de l'ordre du jour.

### Point 5 de l'ordre du jour: Rapports d'activité des gestionnaires de tâches

8. Il est prévu que les gestionnaires de tâches présenteront leurs rapports d'activité respectifs avec des recommandations/propositions d'action pour les thèmes "indicateurs", "tourisme" et "information", ou des propositions de plans de travail pour le prochain exercice biennal assortis d'un échéancier pour les thèmes "libre-échange", "industrie" et "gestion urbaine". Après examen et adoption par les membres de la CMDD, les recommandations/propositions d'action relatives aux groupes de travail "indicateurs", "tourisme" et "information" seront soumises, pour adoption, à la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Malte, 27-30 octobre 1999).

Point 6 de l'ordre du jour: Méthode de travail et suivi des recommandations

9. Le Secrétariat présentera cette question en résumant l'essentiel des débats afférents de la réunion du Comité directeur avec leurs conclusions, concernant notamment la sélection des thèmes, la planification des activités, la mise en oeuvre des recommandations et la communication/visibilité de la Commission. Les activités de suivi des recommandations pour les thèmes "gestion durable des zones côtières" et "gestion de la demande en eau" feront aussi l'objet d'une présentation succincte. Le rapport du Secrétariat et le rapport de la réunion du Comité directeur ont été distribués à tous les membres de la CMDD en avril 1999.

Point 7 de l'ordre du jour: Nouveaux thèmes et leurs critères de sélection

10. Le Secrétariat présentera cette question en résumant également l'essentiel des débats afférents de la réunion du Comité directeur avec leurs conclusions, à savoir notamment les thèmes, critères et matrice proposés ainsi que les résultats et la synthèse des questionnaires adressés à tous les membres de la CMDD afin de procéder à une sélection plus cohérente et judicieuse ainsi qu'à une planification plus méthodique des activités et résultats escomptés. Le rapport du Secrétariat et le rapport de la réunion du Comité directeur ont été distribués à tous les membres de la CMDD en avril 1999.

Point 8 de l'ordre du jour: Bilan stratégique pour l'an 2000

11. Conformément au mandat de la CMDD, aux débats de la quatrième réunion de la Commission et à la décision de la deuxième réunion du Comité directeur, le Secrétariat présentera le mandat relatif à l'élaboration d'un Bilan stratégique pour l'an 2000, sous l'angle du PAM et du programme Action MED 21.

Point 9 de l'ordre du jour: Coopération et collecte de fonds

12. Ainsi qu'il est spécifié dans son mandat, la CMDD se doit de coopérer avec les organisations qualifiées des Nations Unies et d'autres partenaires pour éviter que les travaux ne se recoupent et renforcer la synergie. Le Secrétariat exposera brièvement les principaux éléments de cette coopération et appellera l'attention sur les aspects financiers, notamment sur les contributions et concours substantiels de partenaires.

Point 10 de l'ordre du jour: Sixième réunion de la CMDD

13. Les membres seront invités à examiner le programme de travail intersessions prévu et à convenir des dates, lieu et, si possible, de l'ordre du jour provisoire de la sixième réunion de la Commission.

Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses

14. La Commission abordera toutes les autres questions qui pourraient être soulevées au cours de la réunion.

Point 12 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

15. Un projet de rapport de la réunion sera soumis en anglais et français aux participants pour adoption.

Point 13 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

16. Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le Président le samedi 3 juillet 1999. à 13 heures.

<b>CINQUIÈME RÉUNION DE LA CMDD, ROME 1er-3 JUILLET 1999</b>			
<b>EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ</b>			
	<b>JEUDI 1er JUILLET</b>	<b>VENDREDI 2 JUILLET</b>	<b>SAMEDI 3 JUILLET</b>
*09.00-11.00	Point 1: ouverture de la réunion Point 2: élection du Comité directeur Point 3: adoption de l'ordre du jour Point 4: Rapport d'avancement du Secrétariat	Point 5: Rapports d'activité des gestionnaires de tâches 5.4: Libre-échange et environnement 5.5: Industrie et développement durable 5.6: Gestion urbaine	(10 h) Point 12: Adoption du rapport
11.00-11.30	<b>PAUSE CAFÉ</b>		
11.30-13.00	Point 5: Rapports d'activité des gestionnaires de tâches 5.1: Indicateurs de développement durable	Point 6: Méthode de travail et suivi des recommandations Point 7: Nouveaux thèmes et critères de sélection	Point 12: Adoption du rapport Point 13: Clôture de la réunion
13.00-14.30	<b>PAUSE DÉJEUNER</b>		
14.30-16.00	Point 5: Rapports d'activité des gestionnaires de tâches 5.2: Tourisme et développement durable	Point 7: Nouveaux thèmes et critères de sélection (suite) Point 8: Bilan stratégique pour l'an 2000	
16.00-16.30	<b>PAUSE CAFÉ</b>		
16.30-18.00	Point 5: Rapports d'activité des gestionnaires de tâches 5.3: Information et sensibilisation	Point 9: Coopération et collecte de fonds Point 10: Dixième réunion de la CMDD Point 11: Questions diverses	

N.B.: En vue de bien finaliser les recommandations/propositions d'action à soumettre à la réunion de la CMDD puis à celle des Parties contractantes pour adoption, des comités de rédaction/mise au point se réuniront le jeudi soir (ou éventuellement en parallèle aux séances plénières de l'après-midi) pour les thèmes "indicateurs", "tourisme" et "information", mais sans disposer d'un service d'interprétation simultanée.

\* L'inscription des participants aura lieu le jeudi 1er juillet 1999, entre 8 et 9 heures.